



La préfecture est raciste et insite au divorce pour la carte de s

Par **pipo31**, le **09/10/2010** à **19:14**

Bonjour, rn je me présente, rn rn suis algerien marié avec une française depuis 3 ans, la préfecture a refusé de me délivrer la carte de 10 ans, parce que je me suis séparé un peu du temps avec ma femme, j'ai reçu une obligation de quitter le territoire français, j'ai été au tribunal administratif, qui a fait un jugement à ma faveur, il a annulé l'octf, et a demandé à la préfecture de réinstaurer mon titre de séjour dans un délai de 3 mois rn rn ça fait 2 semaines de ça, suis passé à la préfecture pour des nouvelles, j'ai été reçu par la responsable du bureau asile et contentieux, qui voulait me piéger, elle m'a dit que suis séparé avec ma femme récemment, après le jugement, j'ai nié ça, et elle m'a demandé d'amener ma femme, le lendemain je l'ai amenée, elle a insisté à me laisser tomber, en lui disant il cherche les papiers et une fois il les aura il vas vous laisser tomber, il vous aime pas, je connais pas mal de cas comme ça, vous allez pas venir pleurer si il divorce, pas mal de chose comme ça, j'ai trouvé ma femme en pleure, elle m'a expliqué ça, j'ai appelé mon avocat, et hélas il peut rien faire faute de preuve, elle a demandé à ma femme de faire un écrit comme quoi qu'on vis ensemble, elle l'a fait et ça fait plus de 20 jours il n'y a rien rn rn je voudrais savoir ce qu'il faut faire dans ces cas là, ils ont pas respecté les délais, il insiste au divorce, il se permet tout rn rn suis perdu et après il demande pk on s'intègre pas, la préfecture est raciste

Par **commonlaw**, le **09/10/2010** à **19:26**

Bonjour, rn effectivement, en étant algérien, il n'est pas possible de vous retirer votre titre de séjour pour rupture de la vie commune. rn Par ailleurs vous êtes bénéficiaire de plein droit du certificat de résidence de 10 ans. rn Pourquoi n'avez vous pas fait cette demande de certificat

de 10 ans de nouveau avec votre avocat?rnPar ailleurs , j'espère que votre avocat a demandé à ce qu'en cas de non exécution de la préfecture, une astreinte soit assortie par jour de retard.rnSi la décision du tribunal n'est pas exécutée, votre avocat doit à nouveau saisir ce tribunal pour contraindre la préfecture à l'exécuter.rnrnDemander conseil à votre avocat avant de vous rendre à la préfecture et évitez là bas les discussions inutiles dont vous ne pourrez établir la preuve des échanges.rnrnCommonlaw

Par **pipo31**, le **09/10/2010 à 20:34**

bonjour commonlowrn rn merci pour votre réponse rn je vous explique bien ma situation, suis marié ,j'ai eu la carte d'un an, vie privie et familiale, j'ai formulé une demande de carte de residence, j'ai fait une repture de quelques moi et j'ai justifié que la vie commune n'est pas interrompu, j'ai fourni des factures, des photos des temoignages, rn la cours adménistrative a donné son verdict en ma faveur, mais jusqu'a maintenant on ma rien donné, rn en plus es ce que c normale les insitations au divorce, rn rn merci

Par **pipo31**, le **10/10/2010 à 20:35**

bonjour rn je voudrais vraiment savoir si il ya quelqu'un qui vas me conseillé, es ce la préfecture a le droit de ce qu'elle fait, rn et ce que je doit faire

Par **Clara**, le **10/10/2010 à 20:59**

Bonsoir, attendez demain, c'est le week end, tout le monde a droit au repos rn Bonne soiree

Par **pipo31**, le **11/10/2010 à 10:07**

merci clararn rn ca me choque de voir que ca , ca existe au sein de la préfecture, ca choqué ma femme egualement rn si il ya l'état qui n'applique pas la lois, pk existe il la justice, et pk la préfecture force les autres a exécuté la décision juridique autant que elle même ne l'applique pas rn le représentant de la loi et de la police fait des choses pareil, c scandaleux en francern rn merci de votre compréhension

Par **super31**, le **11/10/2010 à 19:33**

bonjour, pipo31 je suis un algerien marié avec une française en 2003 j'ai eu un titre de séjour d'un an en 2004 la prefecture voulait pas me délivré la carte de 10 ans parce que ma femme voulu pas venir avec moi à la pref j' ai un kite de territoire je suis passer au tribunal ma femme a dit que un mariage pour les papier moi j'avais des preuves le tribunal ma donner raison et

depuis 2004 je suis toujours sans papier j'ai bientôt 10, ya pas de loi en france. bonne soirée

Par **pipo31**, le **11/10/2010 à 19:57**

merci super31 rnrn je comprend ce que tu vis mon ami, le pire est que moi c ma femme qui a fait une requette contre la préfecture, et elle a fait un ecrit aussi pour le responsable de contentieux, rnrn je compte pas résté ici, je vais saisir la justice des droit de l'homme européenne, et je vais essayé de pubilé ca, a la presse, a la tv rnrn moi c'est ma femme qui veut pas venir avec moi en algerie, toute sa vie est ici, je n'ai pas ma place ici, ils veulent nous séparér rnrn rn ca me choque tous ca, mais pour les impot et les taxes, la j'ai le plein droit, même si j'en ai aucun papiers

Par **super31**, le **11/10/2010 à 20:03**

oui tu as raison mon frere c ça toute façon moi c ma femme qui ma mi dans la merd mais les papier je vais les avoir sans elle inchalalah il me reste 7 mois pour les dix ans .merci pipo31 wahran

Par **Clara**, le **11/10/2010 à 21:21**

Bien sur qu'à la prefecture ils n'ont pas le droit d'inciter votre femme au divorce. Peut-etre qu'elle a poussé votre femme à bout, qu'elle a essayé de lui mettre le doute pour voir si elle allait craquer. Si votre femme avait eu le moindre doute sur vous, elle aurait reussi son coup. Mais comme votre femme n'a rien laché mais qu'au contraire elle se retourne contre elle, c'est aussi une preuve pour eux que la relation est serieuse et solide et que vous etes prêts à vous battre pour rester ensemble. C'est peut etre un mal pour un bien. Sinon, suivez le conseil qui vous a ete donné, limitez vous aux echanges necessaires, car ils vont juste reussir à vous faire sortir de vos gonds et vous faire perdre du temps. rnrn Quand à l'autre monsieur, je trouve ignoble que des personnes font tout pour que le conjoint avec qui l'histoire se termine n'ait pas ses papiers. C'est mesquin et tout petit. Des couples qui se separent, il y en a tous les jours, dites à votre femme qu'elle n'a pas acheté la France et que vous avez autant le droit qu'elle de faire votre vie ici, meme et surtout sans elle. Elle se croit forte parce qu'elle a cette "possibilité" de vous faire renvoyer dans votre pays d'origine en vous empechant d'avoir vos papiers alors que vous avez construit votre vie ici. S'il vous reste encore 7 mois avant vos 10 ans de presence en France, profitez de ce temps pour vous constituer un dossier en beton. rnrn Bon courage à tous les deux

Par **super31**, le **11/10/2010 à 22:15**

merci clara pour ta réponse

Par **Clara**, le **11/10/2010** à **22:23**

Je voulais dire "inciter au divorce" pas "au mariage" ! Oups !

Par **super31**, le **11/10/2010** à **22:29**

nous sa fait 6 ans on est séparer mais pas divorcé je voulais pas me divorcer j'ai peur etre expulsé

Par **Clara**, le **11/10/2010** à **22:39**

Posez la question, peut etre qu'une personne sur le forum pourrait vous conseiller sur les demarches à faire pour rester sur le territoire, la peur empeche d'avancer, respirez un bon coup et battez vous, renseignez vous un maximum sur ce que vous devez faire et constituez vous un bon dossier.
Moi je n'y connais rien, je ne peux rien faire pour vous aider, juste vous remonter un peu le moral, enfin j'espere.
Bon courage

Par **pipo31**, le **12/10/2010** à **18:36**

merci clara et wahran aussir
oui,il faut du courage,mais qu'on on vois que la préfecture nous traites des merdes ,ca fait mal au coeur,
on a pensé que la france est un payé de démocratie,mais hélas,démocratie masqué,
ce que je cotise commé impot et comme taxes ,c innorme,j'ai un commerce,la il m'oublié pas bien sur c'est mon devoir,mais en ce qui concerne mes droit,la j'en ai aucun,
suis choqué de pluq en plus,
merci a tous

Par **kaby15**, le **01/12/2010** à **18:03**

bjr tout le monde voilla je suis algerien marie avec une française en algerie je suis arriver en france safait presque deux ans j'ai ma carte de 10 ans c dernier temps je m'entend plus avec ma femme tout le temps c des desputes car elle a tout un clans derrier qui la posser contre moi je sais pas pk c dernier temps elle me menace c je demande le devorce elle va faire saise le prefe pour me retire ma carte de 10ans j'aimerai bien savoir si realement elle peux me retiré cette carte c je demande le devorce ou pas merci

Par **Clara**, le **01/12/2010** à **23:38**

Bonsoir, on ne peut pas vous retirer votre carte de 10 ans et encore moins votre femme. Au pire, on peut ne pas vous la renouveler au terme de ces 10 ans mais si vous n'avez rien fait de

mal d'ici là, que vous travaillez et que vous avez une vie normale, vous avez une grande chance qu'elle soit renouvelée. rnrnEt puis, d'ici là, vous serez peut être remarié, vous aurez peut être des enfants et vous resterez sur le sol français si vous subvenez à leurs besoins.rnrnSi vous aimez votre femme, vous pouvez toujours lui expliquer que vous êtes marié avec elle et pas avec sa "bande" et que si elle ne veut pas divorcer, rappelez lui que le mariage est aussi basé sur le respect. Si son clan dit du mal de vous, la moindre des choses qu'elle pourrait faire, c'est de prendre votre défense. Car son clan, en vous dénigrant, dénigre aussi son choix et ne la respecte pasrnrnBon courage

Par **mimi493**, le **02/12/2010 à 00:45**

Non, le certificat de résidence de 10 ans ne peut pas être retiré en cas de divorce (cas spécial pour les Algériens dont la situation est régie par un accord bilatéral et non par le CESEDA)

Par **kaby15**, le **08/12/2010 à 17:06**

bjr tout le monde je ve juste savoir est ce que ya un temps a attendre apres voir la carte de 10ans pour algerien pour demander le devorce pour garde ma carte de residance merci

Par **mimi493**, le **08/12/2010 à 21:10**

la réponse a déjà été donnée

Par **chleuh**, le **07/01/2011 à 18:46**

salurnfaut savoir que ta femme peu te retirer a tout moment ta carte de sejour dans les 4ans qui suit le mariage . donc fai gaf car moi aussi il m'ont retirer la carte de 10 ans ca fai 2ans et pour l'intant j'ai rien eu j'ai saisi le tribunal admin et cour d'apel et j'ai perdu dans les deux rndonc je voulais te dire de faire attention et essaie avec elle juska k tu fini 4 ans d mariage et apres ell va s faire foutre.rnsalam

Par **mimi493**, le **07/01/2011 à 18:47**

ce que vous dites n'est pas vrai pour les Algériens.

Par **orbatt**, le **30/01/2011 à 19:57**

bonjournsuis tunisien j'ai un an et demi en france et j'ai eu un titre de sejour temporaire d'un ans qui fini fin 2011 le mariage avec une francaise est devenu un peu l'esclavage !!!! a cause de ces loi de merde moi ma femme me prend com ca si elle dort faut que je dort si je travaille c pour elle et sa famille elle veux que je gueul avec les voisin elle a arrêté son travaille et elle ma demander d'assumé tout or que suis en interim des contrat d'une semaine !!! si je dis mon avis ou je dis non alors elle me dis que je lui sert a rien et je suis marié avec elle pour les papier et me menace que je vais quitter le teritoire !!!! j'ai consulter un avocat mais il ma pas donné solution il ma dis faut au moin 3 ans de vie commune !!! mais je n'on peu plus !!trop d'insulte trop de rabess genre qu'on es une sal race qu'on a pas de fierté.....si quelqu'un peu me conseiller merci

Par **orbatt**, le **30/01/2011 à 20:06**

je comprend pas moi j'ai laissé mon travaille au bled et j'ai laissé ma famille et mon paye pour madame et après 2 ans ou 3 an il te demande de quitter le teritoire !!!! surout moi je travaille sans arrêt je travaille de nuit a moin 4 degré et on travaille com même après il me demande de quitter parceque madame n'a plus besoin !!!!!!!!!!!!!!! c trop injust parcequ'il croire qu'on rien sinon il font pas cett loi !!! soit il nous laisse dans nos paye soit il nous donne nos droit

Par **moove**, le **09/05/2014 à 23:53**

Arrêter de défendre les escrocs à la carte de séjour. Mais ouvrez les yeux bon sang c'est flagrant comme tout. Ces escrocs sont prêt à tout pour obtenir leur titre de séjour de 10 ans et une fois que c'est fait ils partent et abandonnent le domicile conjugale.rnrnEt arrêtez de dire n'importe quoi. Une carte de résident de 10 ans peut être retiré s'il y a fraude.

Par **moove**, le **10/05/2014 à 00:03**

Mimi493 vous dites n'importe quoi. Bien sûr que si on peut faire retirer un certificat de résidence algérien de 10 ans. Et puis quoi encore on va laisser les escrocs en profiter parce qu'il y a des accords franco algérien qui datent de 68 et alors vous pensez que ça donne le droit de se servir des gens honnêtes. Arrêter vos conneries !!! A tous les victimes même algériens je vous dit batez vous jusqu'au bout pour obtenir gain de cause. Dénoncer le mariage gris à la préfecture au procureur de votre ville et de nantes et prenez rendez vous avec les députés et n'hésitez pas à écrire au ministère de l'intérieur.

Par **moove**, le **10/05/2014 à 00:03**

Arrêter de défendre les escrocs à la carte de séjour. Mais ouvrez les yeux bon sang c'est flagrant comme tout. Ces escrocs sont prêt à tout pour obtenir leur titre de séjour de 10 ans et une fois que c'est fait ils partent et abandonnent le domicile conjugale.

Par **Brisee**, le **04/11/2015** à **21:21**

Après le délai de leur carte de residence de 10 peuvent ils être expluse